Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE D'ÉDUCATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES PRINCIPAL DE 2e CLASSE SESSION 2027

La Présidente du Centre départemental de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne ;

VU :

- le Code général de la fonction publique et notamment les articles L325-17 à L325-22, L325-26 à L325-27, L325-30, L352-1, L352-3, L522-24, L522-25, R325-4 à R325-7, R325-36 à R325-48, R325-54, R325-85 à R325-115 et R352-1 à R352-4,

- la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

- la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et la citoyenneté,

- la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

- le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

- le décret n° 2011-792 du 28 juin 2011 modifié fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe,

- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

- le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

- la délibération du conseil d'administration du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne n° 25-16 du 30 juin 2025 modifiant la délibération n° 24-35 du 18 novembre 2024 portant actualisation du règlement général des concours et examens professionnels organisés par le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20261109-2026-183-AR
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

10, Points de Vue - CS 40056 - 77564 LIEUSAINT CEDEX

- l'arrêté n° 2026-118 du 20 juillet 2026 portant ouverture de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe, session 2027,

- l'arrêté n° 2024-144 du 15 octobre 2024 portant désignation des représentants du personnel issus des membres titulaires et suppléants des commissions administratives paritaires de catégorie A, B et C,

- les arrêtés fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels prévus pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégorie A, B, C de la fonction publique territoriale établie par la Présidente du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,

- la correspondance du 2 novembre 2026 portant désignation des représentants par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour siéger aux concours et examens professionnels pour l'année 2027,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe, session 2027,

ARRÊTE

Article 1 La liste des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 2e classe, session 2027, est arrêtée comme suit :

Collège des élus locaux :

- Monsieur POIRIER Vijay-Damien, Adjoint au Maire de la ville de Cesson – en charge de la jeunesse, des sports, de la culture et des associations, Président du jury,
- Madame BOURDIER Monique, Maire de la ville de Bouleurs, dans le cas où le Président serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission interviendrait en qualité de suppléante,
- Monsieur RATOUCHNIAK Patrick, Adjoint au Maire de la ville de Noisiel, en charge des finances, de la commande publique et de la vie de quartier,

Collège des fonctionnaires territoriaux :

- Madame SALÉ Nathalie, Représentante du personnel siégeant en catégorie B,
- Madame BATISTA Véronique, Directrice générale des services de la ville de Claye-Souilly,
- Monsieur ASQUOET Fabien, Responsable du pôle politique sportives et actions transversales,

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20261109-2026-183-AR
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026

Collège des personnalités qualifiées :

- Monsieur CHALVIDAN Jean-Luc, Représentant désigné par le CNFPT,
- Monsieur ZEHRINGER Daniel, Chef de service jeunesse sport et loisirs de la ville de Melun,
- Madame VIGNIER Lydie, Responsable jeunesse, sport et salle culturelle de la ville du Mée-sur-Seine,

Article 2 Une ampliation du présent arrêté, qui sera publié sur le site Internet du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, sera transmise et à Monsieur le préfet du département de Seine-et-Marne.

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès de Mme la Présidente du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

La Présidente du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
Maire d'Arville,

CENTRE DE GESTION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE SEINE-ET-MARNE CDG THIBAULT

Anne THIBAULT,
Officier de l'ordre national du Mérite

Date de signature : 09/11/2026
Date de publication : 09/11/2026

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20261109-2026-183-AR
Date de télétransmission : 09/11/2026
Date de réception préfecture : 09/11/2026